

#### Remise du rapport sur la création d'une catégorie « Palaces »

Bercy > 15 septembre 2010

Hervé NOVELLI Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation

Dossier de presse

http://www.economie.gouv.fr



#### HERVE NOVELLI

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DU TOURISME, DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 septembre 2010 N°698

#### Hervé NOVELLI crée la nouvelle catégorie « Palaces »

Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation a reçu le rapport sur « La création d'un label Palace parmi les établissements cinq étoiles du nouveau classement hôtelier ». Ce rapport commandé en juin dernier à François DELAHAYE, Directeur Général du Plaza Athénée, et Pierre FERCHAUD, ex-Président Directeur Général du Bristol, confirme l'opportunité de créer un label « Palace » et propose ses modalités d'attribution.

Le rapport a confirmé l'importance de distinguer, parmi les établissements classés cinq étoiles, une offre d'exception participant à l'attractivité de la destination France. Il propose une démarche en deux temps prévoyant de soumettre les établissements hôteliers candidats à l'attribution du label « Palace » à une grille de critères objectifs, complétée de l'avis d'un comité de personnalités venant se prononcer sur des critères d'excellence subjectifs.

Sur la base de ce rapport d'experts, Hervé NOVELLI a décidé de créer un label « Palace » permettant de mettre en valeur une hôtellerie d'exception constituant une des spécificités fortes de la France. Ce label « Palace » viendra distinguer des établissements détenant la 5<sup>ème</sup> étoile, et qui seront tenus de respecter une grille de critères techniques. Passés cette première étape, les hôtels candidats seront auditionnés par un Jury de personnalités incontournables du monde de la culture, du tourisme, et du mécénat, capables d'apprécier des qualités ne relevant pas de critères purement techniques. Le ministre en charge du Tourisme se prononcera par arrêté sur les établissements labellisés pour une durée de 5 ans.

Hervé NOVELLI a demandé à Atout France de mener une concertation avec les professionnels, afin de définir, sur la base du rapport, la grille de critères de qualité applicable aux Palaces ainsi que les modalités de fonctionnement du Jury d'attribution du label, en vue de prendre l'arrêté de création du label dès le mois d'octobre, et d'attribuer les premiers labels « Palace » au quatrième trimestre 2010.

#### Contact presse :

Cabinet de Hervé NOVELLI - Aurore LONGUET: 01 53 18 46 35 - Aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr



# La réforme du classement des hébergements touristiques

Focus sur le nouveau classement hôtelier





#### Introduction

Un nouveau classement, pour qui ? - Pourquoi ? - Les principes généraux du nouveau classement – Les étapes du classement – Demander son classement par téléprocédure sur <a href="https://www.classement.atout-france.fr">www.classement.atout-france.fr</a> - Les grands principes des nouvelles normes de classement

Qu'est ce qu'un hôtel de tourisme? – La réforme du classement des hôtels de tourisme – Les évolutions des normes de classement – Les organismes de contrôle qui sont-ils? – Qui effectue la visite de contrôle? – Quels délais pour demander le nouveau classement? - La nouvelle gamme des hôtels de tourisme – Le point sur la 5ème étoile – Liste des hôtels 5\* -

Qui est ATOUT France ? — Quel est son rôle dans le classement des hébergements ? — Automne 2010 : ATOUT FRANCE, à la rencontre des professionnels

La réforme du classement des hébergements touristiques marchands résulte de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, initiée par Hervé NOVELLI, secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation.

Cette réforme porte sur deux grands axes : la modernisation des normes de classement et la refonte de la procédure pour obtenir les nouvelles étoiles, la visite de contrôle à la charge de l'exploitant étant désormais confiée à des organismes de contrôle accrédités (ou réputés accrédités pour les seuls meublés de tourisme).

Elle concerne les hôtels, les campings, les parcs résidentiels de loisirs, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les meublés de tourisme et les villages résidentiels de tourisme.

Un des grands apports de la réforme est d'harmoniser les systèmes de classement de chaque mode d'hébergement et de moderniser des critères de classement qui avaient été créés, pour certains d'entre eux, il y a près de trente ans.

Désormais, quel que soit le mode d'hébergement, les règles d'obtention du classement sont identiques et les critères du référentiel de classement sont organisés selon le même mode de fonctionnement (équipement, services au client, accessibilité et développement durable) tandis que tous les anciens critères se concentraient essentiellement sur des aspects techniques et se préoccupaient finalement peu du service apporté au client.

Cette harmonisation doit contribuer à renforcer la lisibilité du classement pour le client qui varie de plus en plus ses pratiques touristiques tout en recherchant une constance dans la qualité de service.

Grâce à des démarches simplifiées, les exploitants des hébergements peuvent dès à présent faire la demande de classement de leur établissement selon ces nouvelles normes.

De septembre à novembre 2010, ATOUT FRANCE ira à la rencontre des professionnels dans une vingtaine de villes françaises afin de présenter le nouveau dispositif de classement des hébergements touristiques marchands aux côtés d'OSEO, des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des autres partenaires locaux engagés dans l'accompagnement financier ou technique des professionnels vers le nouveau classement.

# I. Les principes de la réforme du classement des hébergements touristiques marchands

- Les hôtels de tourisme
- Les campings
- Les parcs résidentiels de loisirs (régime hôtelier)
- Les résidences de tourisme
- Les villages de vacances
- Les meublés de tourisme (locations saisonnières)
- Les villages résidentiels de tourisme



Un des grands apports de la réforme est d' les systèmes de classement des critères qui avaient pour certains

d'entre eux près de 30 ans.

Désormais, quel que soit le mode d'hébergement, les règles d'obtention du classement sont identiques et les critères du référentiel de classement sont organisés selon le même mode de fonctionnement : trois chapitres dédiés respectivement à (surface, état et propreté,...), aux (langues parlées, accès internet,...), et enfin à .

Cette harmonisation doit contribuer à renforcer la lisibilité du classement pour le client, qui varie de plus en plus ses pratiques touristiques, tout en recherchant une constance dans la qualité de service.



#### Trois objectifs forts pour une politique nationale d'amélioration de la qualité de l'offre :

- Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement française grâce à un classement plus introduisant des
   et des
- Redonner du sens aux étoiles en proposant des aux
- Permettre à la destination France d'être sur la scène internationale, en créant notamment une 5<sup>ème</sup> étoile, distinction pratiquée dans les autres grandes destinations touristiques.

Hôtel de tourisme, camping, parc résidentiel de loisirs, résidence de tourisme, village de vacances, meublé de tourisme, village résidentiel de tourisme : des principes généraux applicables à tous.

- Un classement délivré par le préfet de département.
- Une visite d'inspection effectuée par un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC. Liste disponible sur www.classement.atout-france.fr
- Un classement de 1\* à 5\* pour tous les hébergements (à l'exception des villages résidentiels de tourisme)
- Un nouveau tableau de classement fonctionnant selon un système à points avec des critères obligatoires et « à la carte »
- Une publication des établissements classés sur le site internet de ATOUT FRANCE



#### Focus sur les grandes évolutions du dispositif

Illimitée	5 ans
Service compétent de l'Etat	Organisme de contrôle accrédité ou réputé accrédité librement choisi par le demandeur du classement
CDAT	Organisme de contrôle accrédité ou réputé accrédité sur la base du respect du nombre de points
Préfet de département	Préfet de département
Demande en Préfecture  Visite des services compétents de l'Etat	Commande de la visite de contrôle avec fourniture du prédiagnostic (sauf pour les meublés de tourisme)
Examen du dossier en CDAT  Décision du préfet de département	Visite de contrôle à la charge de l'exploitant ou du propriétaire de l'hébergement par un organisme de contrôle accrédité ou réputé accrédité (pour les meublés de tourisme)
	Demande de classement en préfecture de département  Décision du préfet de département
6 mois à 1 an	6 semaines à 3 mois
Aucune	Au moins une fois tous les 5 ans avec délai de prévenance de la profession.

Qui ?	Quoi ?	Délais réglementaires
Exploitant ou propriétaire d'un hébergement	Commande la visite de contrôle auprès de l'organisme de son choix et lui remet le prédiagnostic (1)	
Organisme de contrôle accrédité (2)	Réalise la visite de contrôle (3) et remet à l'exploitant ou au propriétaire de l'hébergement le rapport de contrôle (4)	Rapport de contrôle remis sous 15 jours
Exploitant ou propriétaire d'un hébergement	Adresse le dossier de demande de classement à la préfecture du département. Ce dossier comprend le formulaire de demande de classement et le rapport de contrôle complet (4)	
Préfecture	Prend la décision de classement (arrêté de classement)	Sous 1 mois
ATOUT FRANCE Publie l'établissement classé après réception du dossier complet par la préfecture de département		

<sup>(1)</sup> À l'exception des propriétaires de meublé

Créer son compte sur www.classement.atout-france.fr

Remplir son pré-diagnostic en ligne, et le déposer sur l'espace de l'organisme de contrôle accrédité choisi pour la visite d'inspection

Valider son rapport de contrôle complet remis par l'organisme de contrôle

Adresser en ligne la demande de classement en préfecture après avoir rempli le formulaire de demande de classement

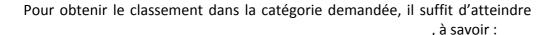


#### Pourquoi utiliser la télé-procédure ?

- Réunir dans un espace personnel en ligne sécurisé tous les documents composants votre dossier de demande de classement;
- Faciliter l'échange des documents relatifs à votre demande de classement avec votre organisme de contrôle et avec la préfecture ;
- Etre informé automatiquement par un courriel adressé par ATOUT FRANCE de la disponibilité du rapport émis par votre cabinet de contrôle dans votre espace personnel, de la décision de classement prise par la préfecture, de la publication de votre hébergement classé sur le site internet d'ATOUT FRANCE;
- Bénéficier d'une instruction plus rapide de votre dossier en préfecture ;
- Etre alerté par ATOUT FRANCE 6 mois avant la fin de validité de votre classement pour renouveler une demande de classement.

<sup>(2)</sup> Ou organisme réputé accrédité pour les meublés de tourisme.
(3) Pour la visite de contrôle en vue du classement est valable 3 mois (décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009).

<sup>(4)</sup> Le rapport de contrôle comprend la synthèse du rapport et la grille de contrôle tels qu'homologués par arrêté du ministre.



Au moins

Tout point obligatoire perdu, dans la limite des 5 % tolérés, devra être compensé par trois fois plus de points à la carte.

Et respectivement

La combinaison de critères « obligatoires » et « à la carte » est conçue pour permettre la prise en compte de l'identité de chaque établissement et de son positionnement commercial :

- géographique : à la montagne, en bord de mer, en ville ou à la campagne ;
- de caractère : monument historique, bâtiment ou cadre remarquable ;
- affaires ou familial;
- hébergement indépendant ou affilié à un réseau intégré.

un guide de contrôle, librement consultable sur internet, détermine pour chaque norme de classement la méthodologie d'évaluation de chaque critère ainsi que la méthode d'échantillonnage - selon le type d'hébergement - des chambres, emplacements ou unités d'habitation (appartements, studios,...)



## <u>Focus</u> : comment se construisent et se décident les normes de classement ?

Avant homologation des normes de classement par arrêté du ministre, cellesci font l'objet d'une concertation pilotée par ATOUT FRANCE avec les représentations professionnelles nationales, les représentants de consommateurs pour chaque mode d'hébergement et la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Les projets de normes sont ensuite présentés pour avis à la commission de l'hébergement touristique marchand qui réunit l'ensemble des représentations professionnelles, des représentants de consommateurs, des personnalités qualifiées, et d'un représentant des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. Cette commission est présidée par un membre de la commission élu pour deux ans.

#### II. Les hôtels de tourisme

Au sens de l'article D. 311-4 du code du tourisme, l'hôtel de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons. Il est dit hôtel saisonnier lorsque sa durée d'ouverture n'excède pas neuf mois par an en une ou plusieurs périodes.



Les nouvelles normes de classement ont pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur hôtelier français en contribuant à l'amélioration des performances qualitatives et commerciales. Les nouveaux critères de classement sont définis en annexe I de l'arrêté du 23 décembre 2009 publié au JORF du 27 décembre 2009.

Le tableau de classement fixe 5 catégories : 1\*, 2\*, 3\*, 4\*, 5\* (suppression des catégories 0\* et 4\*L). Il établit désormais de nouvelles exigences de qualité de service, contrôlées tous les 5 ans par un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC. Ce contrôle est déclaré pour les demandes portant sur les 1\*, 2\* et 3\*. Il est complété d'une visite mystère pour les catégories 4\* et 5\*. Le contrôle sera effectué sur la base des normes de classement publiées en annexe I de l'arrêté du 23 décembre 2009 et du guide de contrôle dont l'utilisation par les organismes de contrôle accrédités est rendue obligatoire par voie réglementaire, afin de garantir une évaluation homogène sur l'ensemble du territoire.



Arrêté du 14 février 1986 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et des résidences de tourisme.  0*:5 chambres	Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme – publié au JORF du 27 décembre 2009.  6 chambres toute catégorie
1* et 2* : 7 chambres 3* et + : 10 chambres 0* à 4*L	confondue  1* à 5*
30 critères traitant de l'équipement	240 critères traitant de l'équipement, de l'état et de la propreté, des services au client, de l'accessibilité et du développement durable.
Visite déclarée	1 à 3* : visite déclarée 4 et 5* : visite mystère

Un organisme de contrôle accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) effectue la visite de contrôle. L'accréditation est valable 4 ans. Un organisme accrédité porte le logo présenté ci-contre. L'exploitant de l'hébergement a le libre choix de l'organisme de contrôle accrédité.



La liste des organismes de contrôle accrédités est disponible sur le site internet de ATOUT FRANCE : - .

Les exploitants ou propriétaires d'hébergements touristiques ont jusqu'au pour demander les nouvelles étoiles. À compter de cette date, les hôteliers ne pourront plus communiquer sur les étoiles attribuées avant le 27 décembre 2009.

#### Un nouveau panonceau pour un nouveau classement

Le nouveau panonceau des hôtels (ci-après) qui sera décliné pour les autres modes d'hébergement dans des coloris différents, doit incarner qualité, modernité et dynamisme.



Les établissements de cette catégorie offrent un équipement minimal fonctionnel, adapté pour accueillir essentiellement une clientèle francophone, recherchant avant tout un prix.

L'accueil est garanti au minimum huit heures par jour. En termes d'équipement, la surface du hall de réception et des salons offre un espace d'au moins 20 m². La surface minimum d'une chambre double est de 9 m² (hors sanitaires). Les sanitaires peuvent être privés ou communs.

Ce type d'établissement propose un bon confort et offre quelques services et commodités.

En plus des critères exigés pour la catégorie 1\*, l'accueil est garanti au minimum dix heures par jour par un personnel pratiquant au moins une langue officielle européenne en plus du français. En termes d'équipement, la surface du hall de réception et des salons offre un espace d'au moins 30 m². La surface minimum d'une chambre double est de 9 m² hors sanitaires.

Ce type d'établissement très confortable est doté d'aménagements de qualité appréciable. Il offre par ailleurs plusieurs services et commodités dont une amplitude d'accueil plus large.

La surface du hall de réception et des salons offre un espace d'au moins 50 m². La surface minimum d'une chambre double est de 13.5m² sanitaires compris. La gamme de services offerte à la clientèle est plus importante : accès à internet dans les espaces communs, service boissons...

Ce type d'établissement offre un confort supérieur doté d'aménagement de très bonne qualité complété d'un éventail de services et de commodités.

Les espaces communs atteignent au moins 70 m², et la chambre double offre un minimum de 16 m² sanitaires compris.

Les chambres sont équipées de tout le confort nécessaire (internet, accès à des chaînes internationales, bureau, climatisation...), et sont toutes climatisées.

Pour les hôtels de plus de trente chambres, l'accueil est assuré 24h/24 (12h/24 heures en deçà de trente chambres) dans au moins une langue officielle européenne en plus du français.

Ce type d'établissement propose un confort exceptionnel doté d'un aménagement d'excellente qualité offrant une multitude de services ou d'équipements (spa, piscine, salle de remise en forme, coiffeur,...). Un service personnalisé, polyglotte, adapté à une clientèle internationale.

En matière d'aménagement, les espaces de vie sont plus importants (offrant au moins 90 m²) et les chambres sont plus spacieuses, proposant au moins 24m² sanitaires compris en chambre double.

Les chambres sont équipées de tout le confort nécessaire (climatisation, internet, accès à des chaînes de télévision internationales, bureau...), et offrent une prestation en phase avec les grands standards internationaux, tout en permettant l'expression de la personnalisation, de la créativité d'aménagement et de décoration.

Pour les hôtels de plus de trente chambres, l'accueil est assuré 24h/24 (12h/24 heures en deçà de trente chambres) dans au moins deux langues étrangères dont l'anglais.

Les hôtels 5\* proposent un accompagnement et un service personnalisés au client (room service 24h/24, accompagnement dans l'installation, service de voiturier, conciergerie, coffre fort disponible dans les chambres et à la réception, peignoir dans la chambre, etc.), et la possibilité de dîner à l'hôtel.

Les normes de classement dans la catégorie 5\* sont conçues pour répondre à une clientèle internationale exigeante. La qualité de service et le niveau de langues étrangères parlées par le personnel sont donc prédominants.

Les grandes caractéristiques de service d'un 5\* sont les suivantes :

- une disponibilité en réception 24h/24 dans les hôtels de plus de 30 chambres (12h/24 en deçà) ;
- un room service 24h/24 pour les hôtels de plus de 50 chambres (19h/24 en deçà)
- Un service personnalisé : par exemple, prise en charge des bagages, accompagnement dans les chambres ;
- un personnel parlant plusieurs langues étrangères ;
- des équipements spécifiques tels que le coffre fort disponible dans les chambres et à la réception, le peignoir dans la chambre, etc. ;
- l'accès à internet dans toutes les chambres ;
- la possibilité de dîner à l'hôtel.
- Les établissements 5\* devront également offrir un certain nombre de services « à la carte » à leur clientèle : un service de voiturier, une conciergerie, piscine, possibilité de massage détente, tennis, coiffeur, spa, animateur dans la salle de remise en forme...

En matière d'aménagement, les espaces de vie et les chambres sont plus spacieux, offrant au moins 90 m² pour les espaces communs et 24m² sanitaires compris en chambre double. Les chambres sont équipées de tout le confort nécessaire (climatisation, internet, accès à des chaînes de télévision internationales, bureau...), et offrent une prestation en phase avec les grands standards internationaux, tout en permettant l'expression de la personnalisation, de la créativité d'aménagement et de décoration. Par exemple, les normes n'imposent plus la séparation entre la chambre et la salle de bain. Ainsi, de nouveaux concepts hôteliers, des aménagements design, précurseurs, peuvent s'exprimer plus librement. Le nouveau classement permet aussi aux établissements historiques, qui ont par essence des contraintes d'aménagement lourdes, de mieux trouver leur place.

Alors que les normes de 1986 comprenaient uniquement des critères liés à l'équipement (surface, existence de chauffage, présence d'une cabine téléphonique...), les nouvelles normes intègrent des **critères liés au service** (pratique des langues étrangères, qualité de service lors de la réservation, accueil, services annexes) **et à l'accessibilité/développement durable** (accueil des personnes en situation de handicap, bonnes pratiques environnementales...) afin de mieux prendre en considération les attentes du client. Non seulement les chambres sont plus spacieuses, mais les exigences de service sont normées, parmi lesquels le room service, l'accueil 24h/24, l'installation dans la chambre, le service bagage et l'état de propreté.



mise à jour le 13/09/2010 (classé par ordre alphabétique de commune)

#### **HÔTEL 5 étoiles**

Classement attribué le 23/09/2009 1, Allée du Château - 64600 ANGLET Tél.: 0559238980 - Fax: 0559238981 -Courriel: contact@chateaudebrindos.com Site internet:

http://www.chateaudebrindos.com

Types de chambre : suite junior, Suite Venise, Suite Kala, Suite Monastir, chambre de luxe

#### **HÔTEL 5 étoiles**

Classement attribué le 13/08/2010
10, boulevard Maréchal Juin - 06160 ANTIBES
Tél.: 0492931330 - Fax: 0492931504 Courriel: f.farneti@ca-beachhotel.com
Site internet: http://www.ca-beachhotel.com
Types de chambre: suite junior, suite
classique, chambre de luxe

27 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/09/2009 Boulevard JF Kennedy - 06601 ANTIBES Tél.: 0493613901 - Fax: 0493677604 -Courriel: reservation@hdcer.com

Site internet : <a href="http://www.hotel-du-cap-eden-

roc.com

Types de chambre : single, double

#### **HÔTEL 5 étoiles**

Classement attribué le 08/12/2009
14, place Crillon - 84000 AVIGNON
Tél.: 0490147676 - Fax: 0490147671 Courriel: reservations@heurope.com
Site internet: http://www.heurope.com
Types de chambre: suite junior, chambre supérieure, Suites avec vue sur le Palais des
Papes, chambre classique, chambre de luxe

#### HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 06/10/2009 5, Untermuhlthal - 57230 BAERENTHAL Tél. : 0387270560 - Fax : 0387068865 -

Courriel: hotelk@orange.fr

Site internet : <a href="http://www.arnsbourg.com/">http://www.arnsbourg.com/</a>

Types de chambre : Single, double

#### HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 23/09/2009

1, Avenue de l'Impératrice - 64200 BIARRITZ

Tél.: 0559416400 - Fax: 0559416799 
Courriel: manager@hotel-du-palais.com

Site internet: http://www.hotel-du-palais.com

Types de chambre : Single, double

#### HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 23/09/2009 13, rue Louison Bobet - 64200 BIARRITZ Tél. : 0559413000 - Fax : 0559247720 -

Courriel: contact@accor.com

Site internet: <a href="http://www.accorhotels.com">http://www.accorhotels.com</a>

Types de chambre : Single, double

#### HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 12/06/2009
115, rue Georges Bonnac - 33000 Bordeaux
Tél.: 0556201616 - Fax: 0556931506 Courriel: burdigala@burdigala.com
Site internet: http://www.burdigala.com
Types de chambre: single, double

#### HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 12/05/2009 Chemin de Smith Haut-Lafitte - 33650 BORDEAUX MARTILLAC

Tél.: 0557838383 - Fax: 0557838384 - Courriel: sources@sources-caudalie.com
Site internet: http://www.sources-

<u>caudalie.com</u>

Types de chambre : chambre supérieure

Site internet :

http://www.ichotelsgroup.com/intercontinent

al

Types de chambre : Double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 18/11/2009 Route de la forêt de Bonifato - 20260 CALVI Tél. : 0495659300 - Fax : 0495653877 -

Courriel: <a href="mailto:info@hotel-la-signoria.com">info@hotel-la-signoria.com</a> Site internet: <a href="http://www.hotel-la-">http://www.hotel-la-</a>

signoria.com/

Types de chambre : double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 18/11/2009 Chemin de Notre Dame de la Serra - 20260

CALVI

Tél.: 0479080110 - Fax: 0495651050 -

Courriel: info@hotel-lavilla.com

Site internet: http://www.hotel-lavilla.com/

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/09/2009

10, Boulevard de la Croisette - 06400 CANNES

Tél.: 0492987700 - Fax: 0493389790 - Courriel: majestic@lucienbarriere.com
Site internet: http://www.majestic-

barriere.com

Types de chambre : chambre single, chambre

double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 18/12/2009

73, boulevard de la Croisette - 06400 CANNES

Tél.: 0492987300 - Fax: 0493396782 - Courriel: martinez@concorde-hotels.com
Site internet: http://www.hotel-martinez.com

Types de chambre : Double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/08/2009

58, boulevard de la Croisette - 06400 CANNES Tél. : 0493064001 - Fax : 0493381769 -

Courriel: <a href="mailto:com/com/">carlton@ihg.com</a>

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 06/05/2010 45 LA CROISETTE - 06400 CANNES Tél. : 0493381545 - Fax : 0493689745 -

Courriel: <u>direction@grand-hotel-cannes.com</u>
Site internet: http://grand-hotel-cannes.com

Types de chambre : suite junior, suite exécutive, suite supérieure, chambre

exécutive

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 18/12/2009

50, boulevard de la Croisette - 06408 CANNES

Cedex

Tél.: 0492997000 - Fax: 0492997019 - Courriel: palaisstephanie@jestahotels.com
Site internet: http://www.hotel-palais-

stephanie-cannes.com
Types de chambre : Double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 28/01/2010 1 Boulevard Philippe Lamour - 34170

CASTELNAU LE LEZ

Tél.: 0467072600 - Fax: 0467072601 - Courriel: reservation@verchant.com
Site internet: http://www.verchant.com/
Types de chambre: Single, doubles

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 27/11/2009

3 avenue du Casino - 69260 CHARBONNIÈRES

LES BAINS

Tél.: 0478877979 - Fax: 0478877978 - Courriel: contact@pavillon-rotonde.com
Site internet: http://www.pavillon-

rotonde.com

Types de chambre : chambre classique, suite

classique 16 chambres

Classement attribué le 03/06/2009 Route de l'Altiport - 73120 COURCHEVEL Tél.: 0479080460 - Fax: 0479081531 -Courriel: info@annapurna-courchevel.com Site internet: http://www.annapurna-

courchevel.com

Types de chambre : Single, double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 15/03/2010 Rue de la Rosière - 73120 COURCHEVEL Tél.: 0479080707 - Fax: 0479080708 -Courriel: info@hotelmanali.com

Site internet : <a href="http://www.hotelmanali.com">http://www.hotelmanali.com</a>
Types de chambre : chambre familiale, suite,

chambre classique, chambre de luxe

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 30/04/2010 BP 13, Route de l'Altiport - 73120

**COURCHEVEL 1850** 

Tél.: 0479082482 - Fax: 0479083641 - Courriel: sophie@hotelpralong.com

Site internet : <a href="http://www.hotelpralong.com">http://www.hotelpralong.com</a>

Types de chambre : chambre standard

65 chambres

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 03/06/2009 Le jardin alpin - 73120 COURCHEVEL 1850 Tél. : 0479005050 - Fax : 0479005051 -

Courriel: info@chevalblanc.com

Site internet : <a href="http://www.chevalblanc.com">http://www.chevalblanc.com</a>

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 26/04/2010 rue des Chenus - 73120 COURCHEVEL 1850 Tél. : 0479080833 - Fax : 0479081573 -

Courriel : <u>lasivoliere@sivoliere.fr</u> Site internet : <u>http://www.hotel-la-</u>

sivoliere.com

Types de chambre : suite présidentielle, chambre familiale, suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, suite exécutive, chambre tradition, suite supérieure, suite

classique 36 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/06/2009

Lotissement de Pralong - 73120 COURCHEVEL

1850

Tél.: 0479014646 - Fax: 0479014640 - Courriel: welcome@hotelkilimandjaro.com

Site internet:

http://www.hotelkilimandjaro.com/

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/06/2009

Route de Bellecôte - 73120 COURCHEVEL 1850

Tél.: 0479080110 - Fax: 0479083670 -

Courriel: info@lelana.com

Site internet : <a href="http://www.lelana.com/">http://www.lelana.com/</a>

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/06/2009

Rue de Bellecôte - 73120 COURCHEVEL 1850 Tél. : 0479080133 - Fax : 0479080896 -Courriel : lemelezin@amanresorts.com

Site internet: http://www.amanresorts.com/l

Types de chambre : single, double

Classement attribué le 03/06/2009 Le Jardin Alpin BP 14 - 73120 COURCHEVEL 1850

Tél.: 0479003838 - Fax: 0479003839 -

Courriel: info@airelles.fr

Site internet : <a href="http://www.airelles.fr">http://www.airelles.fr</a> Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 20/04/2010

Route de Bellecôte - 73120 COURCHEVEL 1850

Tél.: 0479415160 - Fax: 0479415170 -

Courriel: info@hotelstrato.com

Site internet : <a href="http://www.hotelstrato.com">http://www.hotelstrato.com</a>
Types de chambre : chambre standard, suite junior, chambre supérieure, suite de luxe,

suite exécutive 25 chambres

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 20/04/2010 rue du Plantret - 73120 COURCHEVEL 1850 Tél. : 0479080016 - Fax : 0479082819 -Courriel : hotel@suites-potiniere.com

Site internet : <a href="http://www.suites-">http://www.suites-</a>

potiniere.com

Types de chambre : suite présidentielle, suite

de luxe 15 chambres

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 03/12/2009 38, rue Jean Mermoz - 14804 DEAUVILLE Tél.: 0231986622 - Fax: 0231986623 -Courriel: normandy@lucienbarriere.com

Site internet : <a href="http://www.lucienbarriere.com">http://www.lucienbarriere.com</a> Types de chambre : suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, suite supérieure, chambre classique, chambre de luxe, suite

classique

**HÔTEL** 5 étoiles

Classement attribué le 30/09/2009 46, Avenue George V - BP 70143 - 35800

DINARD

Tél.: 0299882626 - Fax: 0299882627 -

Courriel:

grandhoteldinard@lucienbarriere.com Site internet : http://lucienbarriere.com Types de chambre : chambre supérieure, chambre classique, chambre exécutive,

chambre de luxe

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/06/2009
BP8 - 74501 EVIAN-LES-BAINS cedex
Tél.: 0450268500 - Fax: 0450756100 Courriel: contact@evianroyalresort.com
Site internet: http://www.royalparcevian.com

Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 26/06/2009 1312 avenue Raymond Pointcaré - 06360 EZE

Tél.: 0493762929 - Fax: 0493015520 - Courriel: contact@capestel.com

Site internet : <a href="http://www.capestel.com">http://www.capestel.com</a>
Types de chambre : chambre single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 06/11/2009 Rue de la Combe - 84220 GORDES Tél.: 0490721212 - Fax: 0490720520 -Courriel: mail@bastide-de-gordes.com Site internet: http://www.bastide-de-

gordes.com

Types de chambre : single, doubles

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/08/2009 48, avenur Henri Dunant - 06130 GRASSE Tél.: 0493709495 - Fax: 0493709495 -Courriel: info@jacques-chibois.com Site internet: http://www.jacques-

chibois.com

Types de chambre : Double

Classement attribué le 12/08/2010 ROUTE DE MURS - 84220 JOUCAS Tél. : 0490057883 - Fax : 0490057361 -

Courriel: <a href="mailto:phebus@relaischateaux.com">phebus@relaischateaux.com</a> Site internet: <a href="http://lephebus.com">http://lephebus.com</a>

Types de chambre : chambre standard, suite junior, chambre supérieure, suite supérieure,

suite classique 24 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 08/04/2010
19 avenue GALLICE - 06160 JUAN LES PINS
Tél.: 0493610870 - Fax: 0493614660 Courriel: reception@hotel-juana.com
Site internet: http://www.hotel-juana.com
Types de chambre: suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, chambre classique,

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 18/12/2009 33, boulevard Edouard Baudoin - 06160 JUAN LES PINS-CAP D'ANTIBES

Tél.: 0493610279 - Fax: 0493674351 -

chambre exécutive, chambre de luxe

Courriel: info@bellesrives.com

Site internet : <a href="http://www.bellesrives.com">http://www.bellesrives.com</a>
Types de chambre : chambre single, chambre

double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 30/06/2009

5 esplanade Lucien Barrière - 44500 LA BAULE Tél.: 0240114646 - Fax: 0240114645 -Courriel: hermitage@lucienbarriere.com Site internet: http://www.lucienbarriere.com

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 06/10/2009 1, avenue Andrieu - 44500 LA BAULE Tél.: 0240114838 - Fax: 0240114835 -Courriel: marielouise@relaischateaux.com Site internet: http://www.castel-marie-

louise.com

Types de chambre : Double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 15/10/2009 6, avenue Pierre Loti - BP 174 - 44500 LA BAULE

Tél.: 0240114845 - Fax: 0240114848 - Courriel: royalthalasso@lucienbarriere.com
Site internet: http://www.lucienbarriere.com

Types de chambre : Single, Double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/08/2009 770, chemin de la Garoupe - 06160 LE CAP D'ANTIBES

Tél.: 0492939161 - Fax: 0492933162 - Courriel: cap@imperial-garoupe.com
Site internet: http://www.imperial-

garoupe.com

Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 01/07/2010 quartier la Prairie - 97240 LE FRANÇOIS Tél. : 0596548080 - Fax : 0596549600 - Courriel : franck.aubert@capest.com Site internet : http://www.capest.com Types de chambre : suite de luxe, suite exécutive, suite supérieure

-- I

47 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 02/06/2010 30 avenue du Cap Negre - 83980 LE LAVANDOU

Tél.: 0498043434 - Fax: 0494057316 - Courriel: cavaliere@relaischateaux.com

Site internet :

http://www.clubdecavaliere.com

Types de chambre : chambre double, suite,

villa sur la plage 37 chambres

Classement attribué le 29/09/2009 20 Quai Gailleton - 69002 LYON

Tél.: 0472412020 - Fax: 0472400550 -

Courriel: contact@sofitel.com

Site internet : <a href="http://www.accorhotels.com">http://www.accorhotels.com</a>
Types de chambre : chambres single, doubles

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 29/07/2010
25, Montée Saint Bathélémy - 69005 LYON
Tél.: 0472565656 - Fax: 0472409056 Courriel: florentine@relaischateaux.com
Site internet: http://www.villaflorentine.com/
Types de chambre: suite présidentielle, suite

junior, suite classique, chambre de luxe,

chambre classique 28 chambres

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 30/09/2009 36 Boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE

Tél.: 0491155900 - Fax: 0491155950 -

 $Courriel: \underline{contact@sofitel.com}$ 

Site internet :

http://www.accorhotels.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml

Types de chambre :

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 29/09/2009 3001, route Edmond de Rotchild - 74120 MEGEVE

Tél.: 0450212503 - Fax: 0450212479 - Courriel: montarbois@relaischateaux.fr

Site internet:

http://www.domainedumontdarbois.com/

Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 01/07/2010 BOULEVARD CLEMENT REBUFFEL - 06250 MOUGINS

Tél.: 0492284343 - Fax: 0492284340 - Courriel: info@lemascandille.com

Site internet : <a href="http://www.lemascandille.com">http://www.lemascandille.com</a> Types de chambre : chambre standard, suite

de luxe, chambre de luxe

46 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 03/08/2009
37, promenade des anglais - 06007 NICE
Tél.: 0493166400 - Fax: 0493166431 Courriel: reservations@hotel-negresco.com
Site internet: http://www.hotel-negresco-

nice.com/

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/09/2009 13-15 Promenade des Anglais BP 1655 - 06011

NICE CEDEX 1

Tél.: 0492147700 - Fax: 0492147714 - Courriel: reservation-pdlm@concorde-

hotels.com

Site internet : <a href="http://palais.concorde-">http://palais.concorde-</a>

hotels.fr/fr

Types de chambre : suite business, suite océan, suite panoramique, suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, suite supérieure, chambre exécutive, chambre de

luxe

188 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 07/10/2009 31, Avenue George V - 75008 PARIS Tél.: 0149527000 - Fax: 0149527010 -Courriel: standard.par@fourseasons.com

Site internet:

http://www.fourseasons.com/paris

Types de chambre : chambre single, chambre

double

Classement attribué le 20/11/2009 35, rue de Berri - 75008 PARIS

Tél.: 0153532020 - Fax: 0153532021 -

Courriel:

<u>reservation@champselyseesplaza.com</u>
Site internet : <a href="http://www.champs-elysees-">http://www.champs-elysees-</a>

plaza.com

Types de chambre : suite junior, suite de luxe,

chambre exécutive

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/06/2010
10 place de la Concorde - 75008 PARIS
Tél.: 0144711500 - Fax: 0144711502 Courriel: crillon@concorde-hotels.com
Site internet: http://www.crillon.com
Types de chambre: suite historique, suite présidentielle, suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, suite supérieure, chambre de luxe, chambre exécutive

**HÔTEL 5 étoiles** 

147 chambres

Classement attribué le 20/11/2009 41, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS Tél. : 0153237575 - Fax : 0153237576 -

Courriel: resa@hoteldesers.com

Site internet : <a href="http://www.hoteldesers.com">http://www.hoteldesers.com</a>
Types de chambre : suite panoramique, suite

junior, chambre classique

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 11/06/2009 46, Avenue George V - 75008 PARIS Tél.: 0140696000 - Fax: 0140696005 -Courriel: hotelfouquets@lucienbarriere.com

Site internet : <a href="http://www.fouquets-">http://www.fouquets-</a>

barriere.com

Types de chambre : chambre single, chambre

double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 19/04/2010
64 avenue Marceau - 75008 PARIS
Tél.: 0144433636 - Fax: 0142841030 Courriel: reservations@ic-marceau.com
Site internet: http://www.ic-marceau.com
Types de chambre: chambre supérieure,

chambre classique, chambre exécutive, suite

classique 56 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 28/06/2010 7 rue de Berri - 75008 PARIS

Tél.: 0140764011 - Fax: 0140764035 - Courriel: gm.hospes.lancaster@hospes.es
Site internet: http://www.hotel-lancaster.fr
Types de chambre: suite présidentielle, chambre standard, chambre prestige, suite

prestige, suite lancaster, suite de luxe, chambre de luxe

57 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 27/05/2010 112 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

Tél.: 0153434300 - Fax: 0153434301 - Courriel: resa@lebristolparis.com

Site internet : <a href="http://www.lebristolparis.com">http://www.lebristolparis.com</a>
Types de chambre : suite présidentielle, chambre standard, suite junior, chambre supérieure, suite de luxe, suite exécutive, suite supérieure, chambre exécutive, chambre de luxe

187 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 17/07/2009 228 rue de Rivoli - 75001 PARIS Tél. : 0144581010 - Fax : 0144581015 -

Courriel: reservation@lemeurice.com
Site internet: http://www.meuricehotel.fr
Types de chambre: chambre single, chambre

double

Classement attribué le 11/06/2009 3, rue de Boulainvilliers - 75016 PARIS Tél.: 0144149190 - Fax: 0144149199 -Courriel: reservation@hotelsquare.com Site internet: http://www.hotelsquare.com

Types de chambre : chambre double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 17/07/2009 70, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS Tél. : 0153935500 - Fax : 0153935501 -

Courriel:

paris.reservationscenter@marriotthotels.com
Site internet : http://www.parismarriott.com
Types de chambre : chambre single, chambre

double

**HÔTEL** 5 étoiles

Classement attribué le 17/07/2009 5, rue de la Paix - 75001 PARIS

Tél.: 0158711234 - Fax: 0158711235 -

Courriel: vendome@hyatt.com

Site internet : <a href="http://paris.vendome.hyatt.fr">http://paris.vendome.hyatt.fr</a> Types de chambre : chambre single, double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 07/10/2009 25, Avenue Montaigne - 75008 PARIS

Tél.: 0153676665 - Courriel:

<u>reservations@plaza-athenee-paris.com</u>
Site internet : <a href="http://www.plaza-athenee-">http://www.plaza-athenee-</a>

paris.fr/hotel-paris

Types de chambre : chambre single, double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 17/07/2009 4 rue du Mont Thabor - 75001 PARIS Tél.: 0140202000 - Fax: 0140202001 -Courriel: france-reservation@marriott.com

Site internet: http://marriott.fr

Types de chambre : chambre single, chambre

double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 17/07/2009 15, Place Vendôme - 75001 PARIS Tél. : 0143163030 - Fax : 0143163178 -

Courriel: resa@ritzparis.com

Site internet : <a href="http://www.ritzparis.com">http://www.ritzparis.com</a>
Types de chambre : chambre single, chambre

double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 07/05/2010

1 rue Scribe - 75009 PARIS

Tél.: 0144712414 - Fax: 0142653997 -

Courriel: h0663@sofitel.com

Site internet : <a href="http://www.sofitel.com">http://www.sofitel.com</a> Types de chambre : Duplex, suite présidentielle, suite junior, chambre supérieure, suite exécutive, chambre

exécutive, chambre de luxe

213 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 11/06/2009 24 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS Tél.: 0155271234 - Fax: 0155271235 -Courriel: paris.madeleine@hyatt.com

Site internet:

http://www.paris.madeleine.hyatt.fr Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 12/08/2010 6 - 8, rue Duphot - 75001 PARIS

Tél.: 0142603412 - Fax: 0147039520 - Courriel: contact@leburgundy.com

Site internet : <a href="http://www.leburgundy.com">http://www.leburgundy.com</a> Types de chambre : chambre privilège, suite junior, nom de rue du quartier, chambre

tradition, suite classique

59 chambres

Classement attribué le 11/03/2010 39, avenue de Wagram - 75017 PARIS Tél. : 0155375537 - Fax : 0155375538 -

Courriel:

<u>rhi.parwg.sales.coordinator@renaissancehotel</u> s.com

Site internet:

http://www.renaissancearcdetriomphe.com

Types de chambre : suite junior, chambre supérieure, chambre prestige, suite Arc de Triomphe, suite Makassar, chambre Paris Sky, Unique View Room, chambre de luxe

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 30/09/2009 34 Cours Michelet - 92060 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél.: 0147764443 - Fax: 0147767210 -

Courriel: <a href="mailto:contact@sofitel.com">contact@sofitel.com</a>

Site internet:

http://www.sofitel.com/fr/hotel-0912-sofitel-paris-la-defense/index.shtml

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 23/09/2009 1, avenue Edouard VII - 64000 PAU Tél.: 0559118400 - Fax: 0559118500 -Courriel: info@hotel-parc-beaumont.com Site internet: http://www.hotel-parc-

beaumont.com

Types de chambre : chambres doubles

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 18/11/2009 Golfe de Porticcio - 20166 PORTICCIO Tél.: 0495294040 - Fax: 0495250063 -

Courriel: contact@accor.com

Site internet : <a href="http://www.sofitel.com">http://www.sofitel.com</a> Types de chambre : single, double HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 02/06/2010 chemin de la Quessine - 83350 RAMATUELLE

Tél.: 0494449444 - Fax: 0494449445 - Courriel: inforamatuelle@lareserve.ch
Site internet: http://www.lareserve.ch
Types de chambre: suite junior deluxe, chambre privilège, suite junior, chambre de

luxe, suite classique

23 chambres

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 07/10/2009 64, boulevard Henry Vasnier - 51685 REIMS CEDEX 2

Tél. : 0326249000 - Fax : 0326249001 - Courriel : contact@lescrayeres.com

Site internet : <a href="http://www.lescrayeres.com/">http://www.lescrayeres.com/</a>

Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 18/12/2009 Avenue Princesse Grasse - 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Tél.: 0493286666 - Fax: 0493781418 -

Courriel: resort@sbm.com

Site internet : <a href="http://fr.monte-carlo-">http://fr.monte-carlo-</a>

beach.com/

Types de chambre : chambres single, doubles

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 09/09/2010
15 PLACE DE LA PUCELLE - 76000 ROUEN
Tél.: 0235145050 - Fax: 0235145060 Courriel: secretariat@hotels-slih.com
Site internet: http://www.hotels-slih.com
Types de chambre: chambre privilège,
chambre standard, suite junior, chambre
tradition

78 chambres

Classement attribué le 09/10/2009 5, place du clocher - 33330 SAINT EMILION Tél. : 0557550755 - Fax : 0557744111 -

Courriel:

contact@hostelleriedeplaisance.com
Site internet : http://www.hostellerie-

plaisance.com/

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 07/05/2010 28 rue du Lagon - 97434 SAINT GILLES LES BAINS

Tél.: 0262700000 - Fax: 0262700007 - Courriel: grandhoteldulagon@naiade.com
Types de chambre: chambre simple, chambre

double

174 chambres

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 26/06/2009 3, avenue Jean Monnet - 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT

Tél. : 0493763100 - Fax : 0493012307 -

Courriel: resa@royal-riviera.com

Site internet: http://www.royal-riviera.com

Types de chambre : Single, Double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 26/06/2009 71, boulevard du Général de Gaulle - 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Tél.: 0493765050 - Fax: 0493760452 -

Courriel: <a href="mailto:reserv@grand-hotel-cap-ferrat.com">reserv@grand-hotel-cap-ferrat.com</a>
Site internet: <a href="mailto:http://www.grand-hotel-cap-ferrat.com">http://www.grand-hotel-cap-ferrat.com</a>

ferrat.com/

Types de chambre : double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 23/09/2009

43, Boulevard Thiers - 64500 Saint Jean de Luz

Tél.: 0559263536 - Fax: 0559519984 - Courriel: reservation@luzgrandhotel.fr
Site internet: http://www.luzgrandhotel.fr
Types de chambre: chambres single, doubles

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 10/03/2010

1 Quai Job Foran - 17410 SAINT MARTIN DE RE Tél. : 0546354032 - Courriel : <u>contact@hotel-</u>

de-toiras.com

Site internet : <a href="http://www.hotel-de-toiras.com">http://www.hotel-de-toiras.com</a>
Types de chambre : suite présidentielle, suite junior, suite de luxe, chambre premier, suite premier, chambre classique, chambre de luxe

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 26/06/2009 2320 Route de Serres - 06570 SAINT PAUL DE VENCE

Tél.: 0493590010 - Fax: 0493590010 - Courriel: info@lemasdepierre.com

Site internet : <a href="http://www.lemasdepierre.com">http://www.lemasdepierre.com</a>

Types de chambre : single, double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/11/2009 Domaine de la Messardière, Route de la belle

Isnarde - 83990 SAINT-TROPEZ
Tél.: 0494567600 - Fax: 0494567601 Courriel: hotel@messardiere.com

Site internet : <a href="http://www.messardiere.com">http://www.messardiere.com</a>

Types de chambre : double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/11/2009 Avenue Paul Signac - 83990 SAINT-TROPEZ

Tél.: 0494566800 - Fax: 0494566801 - Courriel: saint-tropez@byblos.com
Site internet: http://www.byblos.com
Types de chambre: Single, double

Classement attribué le 26/08/2010 2, rue d'Argentine - 21210 SAULIEU Tél. : 0380905353 - Fax : 0380640892 -Courriel : <u>stephanie.gaitey@bernard</u>-

loiseau.com

Site internet : <a href="http://www.bernard-">http://www.bernard-</a>

loiseau.com

Types de chambre : chambre privilège, chambre standard, suite junior, chambre supérieure, suite supérieure, suite classique, chambre de luxe, chambre classique 32 chambres

**HÔTEL** 5 étoiles

Classement attribué le 30/11/2009

Domaine Terre Blanche - 83440 TOURRETTES Tél. : 0494399000 - Fax : 0494399001 -

Courriel:

reservations.provence@fourseasons.com

Site internet:

http://www.fourseasons.com/provence

Types de chambre : Double

**HÔTEL 5 étoiles** 

Classement attribué le 17/03/2010 Chemin des Carats - 73150 VAL D'ISERE Tél. : 0479413700 - Fax : 0479413701 -Courriel : welcome@hotel-les-barmes.com

Site internet : <a href="http://www.hotel-les-">http://www.hotel-les-</a>

barmes.com

Types de chambre : chambre standard, suite junior, suite de l'Ourson, suite de l'Ours, suite supérieure, chambre classique, chambre de luxe

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/03/2010 avenue Olympique - 73150 VAL D'ISÈRE Tél. : 0479000115 - Fax : 0479000680 -

Courriel: info@lesavoie.com

Site internet : <a href="http://www.lesavoie.com">http://www.lesavoie.com</a> Types de chambre : chambre classique,

chambre de luxe

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 26/10/2009 285 avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE Tél. : 0475441534 - Fax : 0475409603 -

Courriel: info@pic-valence.com

Site internet : <a href="http://www.pic-valence.fr">http://www.pic-valence.fr</a>
Types de chambre : chambre single, chambre

double

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 30/09/2009 Avenue des Templiers - 06142 Vence CEDEX Tél. : 0493580202 - Fax : 0493240891 -

Courriel: <a href="mailto:reservation@chateau-st-martin.com">reservation@chateau-st-martin.com</a>

Site internet : <a href="http://www.chateau-st-">http://www.chateau-st-</a>

martin.com

Types de chambre : chambre supérieure, suite de luxe, chambre tradition, suite supérieure,

chambre classique

HÔTEL 5 étoiles

Classement attribué le 28/09/2009 L'Hôtel Georges Blanc Parc & Spa - 01540 VONNAS

Tél.: 0474509090 - Fax: 0474500880 - Courriel: blanc@relaischateaux.com

Site internet : <a href="http://www.georgesblanc.com">http://www.georgesblanc.com</a> Types de chambre : suite junior, chambre supérieure, La Résidence des Saules, chambre

de luxe, suite classique

#### III. Le rôle de ATOUT FRANCE

ATOUT FRANCE est l'opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme chargé d'assurer le développement de ce secteur en agissant sur trois leviers principaux :

- En s'assurant de la bonne adéquation entre l'offre touristique française et la demande touristique internationale ;
- En contribuant à la promotion et au rayonnement de la Marque France ;
- En effectuant un travail d'accompagnement personnalisé auprès de chacun de ses partenaires, publics comme privés, à tous les niveaux de la chaîne de production touristique afin d'accroître sa compétitivité économique.

La loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 confie à ATOUT FRANCE la gestion des dispositifs de classement des hébergements touristiques marchands. Cette mission nouvelle consiste principalement dans :

- La conception et l'évolution des tableaux de classement en concertation avec les représentations professionnelles nationales ;
- La promotion du nouveau classement ;
- La publication gratuite des établissements classés selon les nouvelles normes sur internet ;
- Le suivi et l'animation de l'ensemble du dispositif.

Cette initiative vise à créer les meilleures conditions d'accompagnement des professionnels vers le nouveau classement des hébergements en favorisant les synergies locales et nationales grâce notamment à la présentation des initiatives des CCI, des Comités Départementaux du Tourisme, des représentations locales des fédérations professionnelles..., pour aider les exploitants d'hôtels, de campings, de résidences de tourisme et de villages de vacances à obtenir leurs nouvelles étoiles d'ici le 23 juillet 2012.

Chaque rencontre sera composée de deux grandes séquences :

- une présentation générale de la réforme et des dispositifs d'accompagnement ;
- des ateliers d'accompagnement thématiques pour chaque mode d'hébergement (hôtel de tourisme, résidence de tourisme/village de vacances, camping/parc résidentiel de loisirs).

	Dates	Organisateur	Lieu	Renseignements et inscriptions
1_	21 septembre	CCI des Landes	Mont-de- Marsan	frederique.charpenel@landes.cci.fr
2	22 septembre	CCI de Bordeaux	Bordeaux	tcharpentier@bordeaux.cci.fr
3	23 septembre	CCI La Rochelle, CCI de Rochefort & Charente Maritime Tourisme	La Rochelle	s.bonneau@larochelle.cci.fr
4	28 septembre	CCI Grenoble & CCI Nord Isère	Grenoble	francis.fiesinger@grenoble.cci.fr
5	30 septembre	CCI du Grand Lille	Lille & Hazebrouck	k.regnier@grand-lille.cci.fr
6	4 octobre	CCI du Loir et Cher	Blois	mchoblet@loir-et-cher.cci.fr
7	5 octobre	CCI de Nantes – Saint Nazaire	Nantes	a.legal@saint-nazaire.cci.fr
8	7 octobre	CCI Littoral Normand - Picard	Abbeville	g.deserable@abbeville.cci.fr
9	11 octobre	CRCI & CCI d'Auvergne	Clermont- Ferrand	tourisme@auvergne.cci.fr
10	14 octobre	CCI de Bastia et de la Haute - Corse	Bastia	e.berlin@ccihc.fr
11	15 octobre	CCI d'Ajaccio et de la Corse du Sud	Ajaccio	pierre.acquaviva@sudcorse.cci.fr
12	20 octobre matin	CCI de Nîmes	Nîmes	valerie-hutteau@nimes.cci.fr
13	20 octobre après midi	CCI de Montpellier	Montpellier	v.balaguer@montpellier.cci.fr
14	21 octobre	CCI de Béziers Saint Pons	Béziers	muriel.laguens@beziers.cci.fr
15	26 octobre	CCI de Marseille Provence	Marseille	herve.blanc@ccimp.com
16	28 octobre	CCI de Beaune	Beaune	as.tavant@beaune.cci.fr
17	Date en novembre à confirmer	CCI Nice Côte d'Azur	Nice	francoise.lelievre@cote-azur.cci.fr
18	9 novembre	CCI de Caen	Caen	mcharbonnier@caen.cci.fr
19	23 novembre	CCI du Doubs	Besançon	mperrotminot@doubs.cci.fr
20	30 novembre	CCI de Dieppe	Dieppe	m.h.cappe@dieppe.cci.fr
<u>21</u>	Date en décembre à confirmer	CCI de la Moselle	Metz	acolson@moselle.cci.fr

Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (publié au JO du 24 juillet 2009)

Décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (publié au JO du 27 décembre 2009)

Décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (publié au JO du 27 décembre 2009)

Décret n° 2010-759 du 6 juillet 2010 portant diverses dispositions relatives au tourisme.

Circulaire du 29 décembre 2009 relative à la mise en oeuvre des dispositions réglementaires portant application de la loi n° 2009-888 de développement et de modernisation des services touristiques

Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme (publié au JORF du 27 décembre 2009)

Arrêté du 19 février 2010 relatif au panonceau des hôtels de tourisme (publié au JORF du 24 février 2010).

Arrêté du 4 juin 2010 fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme (publié au JORF du 22 juin 2010).

Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping (publié au JORF du 8 juillet 2010).

Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des parcs résidentiels de loisirs (publié au JORF du 8 juillet 2010).

Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances (publié au JORF du 8 juillet 2010).

Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme (publié au JORF du 17 août 2010).

Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances (publié au JORF du 18 août 2010).

Toutes les informations relatives au nouveau classement des hébergements touristiques marchands sont disponibles sur

\_



#### Rapport sur la création d'une catégorie Palace Synthèse

Hervé Novelli a confié le 29 juin 2010 à deux professionnels de l'hôtellerie de luxe François Delahaye (Directeur Général du Plaza Athénée) et Pierre Ferchaux (ancien président Directeur Général du Bristol), une mission visant, dans le cadre de la nouvelle réforme du classement hôtelier à la création d'une catégorie « palace » pour tenir compte de l'écart existant entre la plupart des établissements classés 5 étoiles et quelques hôtels d'exception.

#### I - Synthèse du rapport :

### 1.1 Le rapport définit d'abord ce qui paraît caractériser la spécificité de l'offre des « palaces »

Ce sont des bâtiments historiques d'époque dans un cadre prestigieux avec des services rendus et des infrastructures qui s'y rapportent (restaurants gastronomiques étoilés, centres de remise en forme et piscines). Le personnel est des plus compétents et totalement dédié à la clientèle. Le prix moyen au m² est bien supérieur aux autres établissements haut de gamme avec un nombre de suites nettement supérieur et des écarts entre les bornes tarifaires atteignant un rapport de 1 à 30.

Le rapport estime que le palace doit s'inscrire dans une taille médiane comprise entre 50 et 200 chambres. Un petit hôtel ne peut assumer les coûts fixes inhérents à un service très haut de gamme, et un trop grand hôtel empêche le service très personnalisé qui caractérise ces établissements.

Ces spécificités liées à l'offre des palaces font que le bien offert n'est pas substituable et les palaces sont les seuls à pouvoir l'offrir.

#### 1.2 Le rapport préconise ensuite les modalités d'attribution du label « Palace »

#### 1.2.1 Il propose de durcir le référentiel 5 étoiles selon trois modalités :

Les rapporteurs rappellent que la réforme du classement hôtelier a été très largement portée par les professionnels, et qu'il est donc préférable de rester dans le cadre de ce dispositif.

Ils proposent donc d'adapter le référentiel « 5 étoiles » par un renforcement des critères de classement pour permettre une sélection des hôtels qui recevraient le label « Palace ».

a) Une première préconisation est d'augmenter le nombre de points obligatoires, par transformation de 38 critères facultatifs en critères obligatoires.

Il s'agirait par exemple de ceux concernant la climatisation du hall, la présence d'assises supplémentaires dans les chambres, l'existence d'une salle de réunion de 15 personnes minimum, la réservation 24h/24, la possibilité de déjeuner à l'hôtel 7j/7 ou la mise à disposition d'un fauteuil roulant pour les personnes à mobilité réduite.

b) Le rapport propose ensuite l'adjonction de nouveaux critères quantitatifs facultatifs.

Il évoque en particulier la personnalisation de l'accompagnement dans la chambre, la livraison dans la chambre des bagages moins de 10 minutes après l'arrivée des clients, une restauration de haut niveau, une qualité irréprochable, tant dans l'entretien que dans la modernisation perpétuelle des espaces et équipements mesuré par un pourcentage du chiffre d'affaires affecté à l'investissement annuel pour l'embellissement et l'entretien, l'augmentation de la surface des chambres etc. ...





c) Enfin, le rapport suggère la prise en compte de critères plus qualitatifs qui permettraient de rendre véritablement sélectif le concept de palace en limitant l'attribution du nouveau label aux seuls établissements d'exception marqués par «l'excellence et la perfection, le luxe et l'intemporalité ».

Pour cela, les rapporteurs proposent notamment les critères suivants :

- a) une situation géographique exceptionnelle : une adresse et un emplacement prestigieux, avec un environnement architectural et naturel harmonieux.
- b) un intérêt historique ou une histoire du lieu : la mémoire du passé vivant dans le présent et se projetant dans l'avenir
- c) un intérêt patrimonial : un bâti historique unique et non duplicable et/ou des éléments mobiliers à perpétuelle demeure remarquable (escalier, verrière, cheminée, salle de bains...).ou encore une architecture moderne ou contemporaine d'exception, que des architectes de renom ont su développer et qui va constituer le patrimoine de demain à protéger.
- d) un intérêt esthétique : un cadre décoré avec le soin des grands architectes d'intérieur, présentant des œuvres d'art, utilisant des matériaux nobles ;
- e) qualité de formation des personnels et densité : ratio de personnel par clé en moyenne de 2,75 ETP

#### 1.2.2 l'attribution du label se ferait sur recommandation d'une commission ad hoc

Seraient éligibles pour l'attribution du label « Palace », les seuls établissements correspondant aux critères de la catégorie 5 étoiles renforcés selon les critères quantitatifs résumés ci-dessous.

Une fois remplis et validés le respect des critères quantitatifs figurant au référentiel 5 étoiles renforcé, une commission serait chargée d'examiner les dossiers éligibles en fonction des critères plus qualitatifs.

La commission donne un avis au ministre sur les demandes du label « Palace » qui statue par arrêté.

Atout France lancera dans les prochains jours une concertation sur cette nouvelle procédure avec les professionnels.

